



Mission régionale d'autorité environnementale  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

**Information relative à l'absence d'observations émises dans le  
délai réglementaire  
par la Mission régionale d'autorité environnementale  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
sur la modification n°4 du plan local d'urbanisme de la  
commune d'Evenos**

**N° MRAe  
001774/A PP**

Le 07 mars 2025, la commune d'Evenos a saisi la MRAe PACA pour avis sur le projet de modification n°4 de son plan local d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observations dans le délai de trois mois prévu à l'article R104-25 du Code de l'urbanisme.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet du [portail internet de l'évaluation environnementale](#).